

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux de VRD et d'aménagement de voirie, rue de Léone de Joinville et rue de Lapidaires / Société COLAS / Attribution (1.1)**
Service : Pôle opérationnel (CH-CF)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 22 mai 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des travaux de VRD et d'aménagement de la voirie, rue Léone de Joinville et rue de Lapidaires à Gex,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été transmis par la société COLAS et analysé par les services techniques ; que les services proposent de retenir la société COLAS, pour un montant de 17 887,00 € HT, soit 8 130,00 € TTC,

DÉCIDE

- DE RETENIR** l'offre de la société BARON INGENIERIE, pour un montant total de 37 251,65 € HT, soit 44 701,98 € TTC, concernant les travaux de VRD et d'aménagement de la voirie, rue Léone de Joinville et rue de Lapidaires à Gex,
- DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 mai 2024.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 mai 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 29 mai 2024.